

Conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) a examiné le projet d'offre publique de retrait (OPR) visant les titres de la société Mediaco Maroc déposé par Afrique Levage en date du 11 septembre 2014.

En conséquence de ce dépôt, le CDVM a demandé, selon les dispositions de l'article 30 de la loi susmentionnée, à la Bourse de Casablanca de procéder à la suspension de la cotation des titres Mediaco Maroc à partir du 12 Septembre 2014.

1- Objectifs et intentions d'Afrique Levage et de Mediaco Maroc

L'assemblée générale d'Afrique Levage qui s'est tenue le 15 juillet 2014 a décidé le principe de la radiation des titres de Mediaco Maroc de la cote de la Bourse de Casablanca, et le lancement d'une offre publique de retrait conformément à l'article 20 bis de la loi 26-03 susmentionnée.

Conjointement, le conseil d'administration de Mediaco Maroc, qui s'est tenu le 22 juillet 2014, a pris acte de la décision d'Afrique Levage de radier les titres de Mediaco Maroc de la cote de la Bourse de Casablanca et de lancer une Offre Publique de Retrait sur les titres de Mediaco Maroc.

Dans ce sens, Afrique Levage a déposé un projet d'offre publique de retrait, objet de la présente décision de recevabilité. Cette offre publique est préalable à la radiation de la valeur Mediaco Maroc de la Bourse de Casablanca et vise l'ensemble des titres non détenus par Afrique Levage, soit 99 188 actions et 24 droits d'attribution de Mediaco Maroc.

A la veille du dépôt du projet d'Offre Publique de Retrait objet de la présente décision de recevabilité, la répartition du capital de Mediaco Maroc se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et droits de vote
Afrique Levage	329 562	76.87%
Autres	99 188	23.13%
Total	428 750	100.0%

2- Modalités de l'offre publique

Cette offre porte sur l'acquisition par Afrique Levage de tous les titres non détenus par elle, soit 99 188 actions et 24 droits d'attribution au prix unitaire de 32 Dhs l'action et 24 Dhs le droit d'attribution.

Les actionnaires de Mediaco Maroc auront la possibilité d'apporter, intégralement ou partiellement, leurs titres à l'offre.

Afrique Levage s'engage à acquérir de manière ferme et irrévocable la totalité des titres apportés à l'Offre Publique de Retrait par les actionnaires et détenteurs de droits d'attribution de Mediaco Maroc.

Aucun seuil de renonciation n'est envisagé par l'initiateur Afrique Levage dans le cadre de cette opération.

3-Examen de la recevabilité

En référence aux dispositions des articles 13 et 32 de la loi susmentionnée, le CDVM a apprécié le projet d'offre publique au regard des éléments suivants :

- Les caractéristiques du projet d'offre

Le CDVM a examiné les caractéristiques du projet d'offre au regard des principes énoncés par l'article 13 précité et notamment les principes de transparence et d'égalité de traitement des actionnaires. A ce titre, le CDVM a relevé que le critère d'égalité de traitement est respecté dans la mesure où l'offre vise l'ensemble des porteurs des actions et droits d'attribution Mediaco Maroc non détenus par Afrique Levage.

Par ailleurs, l'évaluation des titres objet de l'offre publique a été effectuée par l'évaluateur indépendant Audit Concept, dont la nomination a été préalablement approuvée par le CDVM.

L'analyse multicritère retenue pour la fixation du prix a été examinée par le CDVM, et appréciée comme suit :

- **Méthode des comparables** : l'évaluation a été effectuée sur la base des multiples d'un échantillon de sociétés cotées marocaines ayant des similitudes avec Mediaco Maroc. Les multiples retenus sont ceux du Chiffre d'affaires et de l'EBE. En appliquant le multiple du Chiffre d'affaires, le prix par action Mediaco Maroc ressort à 29,7 Dhs. En appliquant le multiple de l'EBE, le prix par action Mediaco Maroc s'établit à 47,1Dhs. La moyenne des deux valeurs ressort à 38,4 Dhs.
- **Méthode de la valeur liquidative** : L'évaluation est réalisée à travers l'estimation des éléments d'actifs et de passifs de la société. La valeur

économique des actifs est estimée à 253 Mdhs alors que la valeur économique du passif hors redressement fiscal et indemnité de licenciement ressort à 343 Mdhs. Cette méthode valorise l'action Mediaco Maroc à 0 Dhs.

- **Moyenne des cours boursiers** : La valorisation est effectuée sur la base de la moyenne des cours moyens pondérés de Mediaco Maroc observés sur les périodes allant du 1er Janvier 2013 au 31 décembre 2013 et du 1er janvier 2014 au 15 Aout 2014. Cette méthode aboutit à un prix par action de 30,81 Dhs.

Une synthèse de la valorisation faite par l'évaluateur indépendant est reprise dans le tableau suivant :

	Valeur de l'action Dhs	Pondération	Valeur pondérée
Méthode des comparables	38,4	1/3	12,8
Méthode des cours boursiers	30,8	1/3	10,3
Méthode de la valeur liquidative	0,0	1/3	0
Valeur de l'action Mediaco Maroc		100%	23,1

Source : Audit Concept

Compte tenu de ce qui précède, le CDVM considère que les méthodes utilisées relèvent de critères d'évaluation objectifs, significatifs et multiples. De même, ces critères sont pertinents et usuellement retenus, et correspondent aux caractéristiques de la société visée. Aussi, le CDVM estime que les caractéristiques de l'offre sont conformes aux principes énoncés par l'article 13 précité.

- Avis de l'évaluateur indépendant

Conformément à l'article 25 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, Audit Concept, représenté par M. Rachid Boubakry, a été mandaté par Afrique Levage en qualité d'Évaluateur Indépendant afin de procéder à l'évaluation de Mediaco Maroc.

Les travaux de l'évaluateur indépendant ont consisté à :

- Comprendre l'activité de la société notamment par analyse des documents de référence et revue des états financiers ;
- Réaliser une évaluation indépendante des titres de Mediaco Maroc selon plusieurs méthodes ;
- Etablir les conclusions de l'évaluation indépendante.

L'attestation de l'évaluateur indépendant a conclu au caractère équitable du prix offert aux détenteurs des titres et confirme que celui-ci a été établi selon des méthodes d'évaluation pertinentes et usuellement retenues, utilisant des critères connus, exacts, objectifs, significatifs et multiples.

- Intérêts stratégiques nationaux

En application de l'article 29 de la loi 26-03 précitée, le CDVM a soumis le 12 Septembre 2014, le projet d'offre au Ministre de l'Economie et des Finances en vue de l'appréciation dudit projet au regard des intérêts stratégiques nationaux. Le Ministre n'a pas manifesté d'objection au projet.

4- Décisions du CDVM

- Accord au projet d'offre

Au vu de l'ensemble des éléments précités, le CDVM déclare recevable le projet d'offre publique de retrait initié par Afrique levage et visant les titres Mediaco Maroc, au prix unitaire de 32 Dhs l'action et 24 Dhs le droit d'attribution.

- Calendrier

Le calendrier définitif de l'opération sera fixé ultérieurement. Il doit être préalablement validé par la Bourse de Casablanca.

- Reprise de la cotation des titres Mediaco Maroc

Le CDVM demandera à la Bourse de Casablanca de reprendre la cotation des titres Mediaco Maroc le mardi 7 octobre 2014.

Rabat, le 2 octobre 2014

CONTACT CDVM

Tél : 05 37 68 89 71

E-mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

DE/EM/002/2014

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières